

Poste de directrice ou directeur d'école de l'École d'application du Centre Jules Léger à Ottawa (programme d'internat pour les élèves en difficulté d'apprentissage). Prêt de service renouvelable, à compter de janvier 2012. Date limite : 26 octobre. INFO : www.aefo.on.ca sous Babillard.

Eau Vive vous propose des **ressources centrées sur l'eau** pour diverses activités de sensibilisation, de cueillette de fonds, etc. autour de cette précieuse ressource : www.watercan.com/students/teach/h2oh-learning-series/h2oh-french/

Vous trouverez sur le site Web du Commissariat à la protection de la vie privée une présentation PowerPoint sur la **protection de la vie privée des jeunes** de la 9^e à la 12^e année. Également au www.viepriveedesjeunes.ca : des liens, un concours de vidéo pour les jeunes, des conseils...

Le **concours Mordus des mots** invite tous les élèves des 11^e et 12^e années à rédiger un court récit identitaire. L'occasion pour les jeunes de voir leur texte publié aux Éditions David et de gagner une bourse de 1 000 \$. Date limite d'inscription : 31 octobre. INFO : www.mordusdesmots.com

Votre école a établi un partenariat avec un musée canadien (incluant les institutions apparentées telles les zoos et les centres de sciences)? Vous pourriez gagner le **Prix du partenariat musées-écoles**. DATE LIMITE : 15 novembre. INFO : www.museums.ca

En Bref

Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens

Numéro 638

Le 14 octobre 2011



Nos interventions dans le milieu politique auront également pour but de préparer le terrain pour les négociations contractuelles...

Pour un nouveau départ

Comme vous le savez, j'étais en congé pour mener ma campagne électorale comme candidat libéral dans la circonscription de Welland. Me présenter comme candidat n'a pas été une décision facile. Si je l'ai fait, c'est par amour pour ma communauté qui connaît, depuis un certain temps, des défis reliés à la perte de plusieurs emplois bien rémunérés. Je voulais faire une différence, je voulais donner espoir aux citoyennes et citoyens de ma circonscription. Hélas, c'est partie remise! Cette expérience m'aura tout de même donné une perspective plus complète des défis auxquels sont confrontés celles et ceux qui nous représentent à Queen's Park. Et aussi la certitude absolue que l'AEFO doit continuer à occuper une place de choix dans le processus politique de l'Ontario.

Même si l'AEFO a travaillé de près avec le gouvernement libéral au cours des huit dernières années, elle a maintenu des liens avec les trois partis. Dans le contexte actuel d'un gouvernement minoritaire, nous aurons tout intérêt à cultiver ces liens pour faire avancer les dossiers que nous avons mis de l'avant pendant la campagne électorale : taille des classes, ressources accrues pour l'enfance en difficulté et services de santé mentale en français pour les jeunes.

Nos interventions dans le milieu politique auront également pour but de préparer le terrain pour les négociations contractuelles que nous entreprendrons pour nos membres qui travaillent pour un conseil scolaire de langue française, à l'échéance des conventions collectives en août 2012. Je vous invite d'ailleurs à remplir notre sondage en vue de ces négociations. Votre voix est importante pour l'AEFO!

Enfin, je remercie Anne Vinet-Roy de m'avoir remplacé pendant mon congé. Elle a représenté l'AEFO avec professionnalisme et enthousiasme.

Le président,

Benoit Mercier
Benoit Mercier

L'Afrique vous attend

Vous aimeriez offrir de la formation en français à des enseignantes et enseignants d'un pays d'Afrique pendant l'été 2012? Soumettez votre candidature au *Projet outre-mer* de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE). Critères de sélection :

- carte de compétence de l'Ordre;
- au moins cinq ans d'expérience en enseignement au Canada d'ici juillet 2012;
- ne pas avoir participé au *Projet outre-mer* depuis trois ans.

L'AEFO est chargée de la présélection pour les deux places réservées à ses membres. Veuillez faire parvenir votre demande au plus tard le 20 novembre. INFO : www.aefo.on.ca sous Babillard.

Sondage négos

Vous travaillez pour un conseil scolaire de langue française? Répondez à notre sondage en ligne **avant le 23 octobre** et courez la chance de gagner un chèque-cadeau de 500 \$, gracieuseté du RAEO. INFO : www.aefo.on.ca

DERNIÈRE CHANCE!

Bulletin de progrès à l'élémentaire : tout ce que vous devez savoir

Ce que c'est

Les écoles élémentaires de la province sont tenues de produire le *Bulletin de progrès scolaire de l'élémentaire* entre le 20 octobre et le 20 novembre. Ce bulletin, qu'on utilise pour une deuxième année, a pour objectif de fournir un compte rendu sur le développement des habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail de l'élève, ainsi qu'un aperçu de son progrès général en ce qui touche la satisfaction des attentes du curriculum depuis la rentrée scolaire.

Le bulletin de progrès scolaire diffère des bulletins scolaires, remis en janvier/février et juin, dont l'objectif est de rendre compte du rendement de l'élève par rapport aux attentes de chaque matière et/ou domaine d'étude.

L'historique

L'AEFO a vu d'un bon œil la création l'an dernier du bulletin de progrès scolaire, après deux ans de consultations à l'échelle de la province et suite à plusieurs années de revendications de la part de l'AEFO et d'autres syndicats d'enseignement. L'AEFO avait notamment fait valoir auprès du ministère de l'Éducation qu'il était impossible de rendre compte adéquatement du rendement d'un élève moins de deux mois après le début de l'année scolaire, et que la préparation de trois bulletins scolaires par année générerait une charge de travail démesurée pour le personnel enseignant.

Le bulletin de progrès scolaire répond à plusieurs préoccupations soulevées par les membres et l'AEFO.

- L'évaluation repose d'abord sur le jugement professionnel des enseignantes et des enseignants.
- Le premier bulletin de l'année est axé uniquement sur le progrès. Il n'y a aucune note.
- C'est un bulletin sous forme de liste de vérification, ce qui devrait réduire la charge de travail en début d'année.
- Le bulletin prévoit moins de commentaires et est collaboratif.
- L'emphase est placée sur les habiletés d'apprentissage.
- Les commentaires peuvent être personnalisés et ne se limitent pas aux attentes du curriculum.

Les défis

L'AEFO est consciente du fait que la mise en œuvre du nouveau bulletin de progrès scolaire s'est faite de façon inégale l'an dernier, certains conseils scolaires ou directions d'école ayant ajouté leurs propres exigences à celles du MEO. L'AEFO a fait connaître ses préoccupations sur cette question au MEO, en s'appuyant sur les données et commentaires recueillis par l'entremise d'un sondage mené auprès de ses membres l'an dernier.

En savoir plus

Le document *Faire croître le succès* présente la politique complète du ministère de l'Éducation en matière d'évaluation et de communication du rendement des élèves qui fréquentent les écoles de l'Ontario. En publiant ce document, le MEO affirme avoir tenu compte des préoccupations concernant une mise en œuvre inégale de ses politiques par les conseils scolaires et écoles. Il estime que le document assurera la clarté, la cohérence et l'uniformité de la politique dans son application. Cette publication a été largement distribuée dans les écoles et est affichée sur le site Web du MEO au www.edu.on.ca.



Consignes et conseils de l'AEFO

La politique du MÉO en matière d'évaluation n'est malheureusement pas prescriptive et n'empêche pas un conseil scolaire d'ajouter certaines exigences. L'AEFO est toutefois d'avis que les consignes et conseils suivants respectent les paramètres de la politique.

1. Le document *Faire croître le succès* fait abondamment référence à la notion du « jugement professionnel ». Les enseignantes et les enseignants utilisent leur jugement professionnel pour cocher le niveau de progrès approprié dans les boîtes *Matières* du bulletin. L'AEFO est d'avis que les enseignantes et les enseignants peuvent également utiliser leur jugement professionnel pour déterminer quelles matières méritent l'insertion d'un commentaire dans la boîte *Points forts et prochaines étapes* pour s'améliorer. L'AEFO estime raisonnable la pratique de certains conseils scolaires qui exigent un commentaire en littérature et numératie et laissent l'insertion de commentaires sur les autres matières à la discrétion du personnel enseignant.

« Il n'est pas nécessaire que le personnel enseignant écrive des commentaires pour toutes les matières et domaines dans la section Points forts et prochaines étapes pour s'améliorer du bulletin de progrès scolaire de l'élémentaire. » *Faire croître le succès, p. 77.*

2. Le bulletin de progrès scolaire ne relève pas uniquement de l'enseignante ou de l'enseignant titulaire. Chaque conseil devrait avoir une procédure permettant d'insérer dans le bulletin de progrès scolaire les commentaires d'enseignantes et d'enseignants qui ne sont pas titulaires.

« La section Points forts et prochaines étapes pour s'améliorer du bulletin de progrès scolaire n'est pas divisée par matière (...) Le Ministère croit que l'élève peut profiter d'une évaluation de son travail par le personnel enseignant en équipe de collaboration. (...) Il n'est pas nécessaire que les commentaires d'une enseignante ou d'un enseignant soient placés à côté de la matière enseignée et il n'est pas nécessaire non plus d'inscrire des commentaires pour toutes les matières et tous les domaines. » *Questions et réponses portant sur les bulletins scolaires, Version #4, 11 août 2010*

3. Rien n'exige que les enseignantes et enseignants remplissent au complet les boîtes réservées aux commentaires; la qualité prime sur la quantité. Les commentaires devraient porter sur les points forts de l'élève et les prochaines étapes pour s'améliorer, selon les objectifs d'apprentissage.
4. Les commentaires devraient être généraux plutôt que spécifiques, étant donné que l'année vient de commencer.

« Le commentaire devrait principalement informer les parents de ce que leur enfant sait et peut faire... » *Faire croître le succès, p. 77*

5. Les commentaires peuvent être formulés en style télégraphique ou en phrases complètes. Les conseils scolaires et les écoles peuvent en déterminer le format.
6. Les enseignantes et enseignants de l'élémentaire ne devraient pas avoir à fournir aux parents des rapports d'évaluation écrits en sus du bulletin de progrès scolaire et des deux bulletins scolaires provinciaux.



Lors de la formation offerte dans le Nord, l'AEFO était représentée par, de g. à d. : Gilles Auger, agent de l'unité Nipissing catholique, Diane Beauparlant-Turpin, agente de l'unité Nord-Est publique, Conrad Mazerolle, président de l'unité Moyen-Nord catholique, ainsi que Suzanne Rondeau et Michel Charron, respectivement agente et président de l'unité Nord-Ouest publique.

Une formation qui tombe à point

Dans le but d'assurer une bonne compréhension et une mise en œuvre plus uniforme de sa politique en matière d'évaluation des élèves, le MÉO a offert, en septembre dernier, trois sessions de formation sur une base régionale à chacun des douze conseils scolaires de langue française. L'AEFO était représentée à chacune des sessions.

Quelques définitions du MÉO

Progresse très bien – L'élève démontre de façon constante qu'il atteint ou surpasse les normes provinciales.

Progresse bien – L'élève démontre une amélioration continue et constante en vue d'atteindre les normes provinciales d'ici la fin de l'étape ou de l'année scolaire.

Progresse avec difficulté – Le travail de l'élève ne rejoint pas présentement les normes provinciales. L'élève aura besoin d'amélioration ou/et d'appui pour les atteindre.

Les commentaires du bulletin de progrès doivent appuyer les mentions cochées et sont particulièrement importants si l'élève reçoit la mention *Progresse avec difficulté*. Selon le MÉO, les parents dont l'enfant progresse avec difficulté devraient en être informés avant l'envoi du bulletin de progrès.

Un dossier à suivre

L'AEFO compte sur ses membres pour continuer à surveiller ce dossier de près. Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer avec votre unité de l'AEFO.

QUELS SONT MES DROITS?

J'ai fait une chute au travail. J'ai manqué deux jours de travail car marcher était douloureux, mais je n'ai pas vu de médecin. Dois-je signaler cet accident?

Tout accident au travail, même le plus bénin, devrait être rapporté. Les accidents plus sérieux, comme celui que vous décrivez, devraient faire l'objet de rapports sur le formulaire de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) et sur le formulaire maison que votre employeur devrait avoir pour prendre note des accidents de travail. Advenant des séquelles imprévues, il vous sera quasi impossible d'obtenir une indemnisation quelconque de la CSPAAT si vous n'avez pas fait rapport.

Quelle que soit la gravité d'un accident, l'AEFO recommande à ses membres de voir un médecin pour toute blessure subie au travail. Il faut lui indiquer qu'il s'agit d'un accident de travail car le médecin pourrait avoir à soumettre un rapport à la CSPAAT.

Même si vous n'avez pas vu le médecin, assurez-vous de remplir un formulaire de rapport d'accident de la CSPAAT, ainsi que le formulaire maison de votre employeur. Si votre employeur ne peut vous fournir les formulaires requis, communiquez avec la personne chargée de la santé et de la sécurité dans votre lieu de travail ou avec celle qui vous représente au sein du comité mixte sur la santé et la sécurité de votre employeur. Avertissez aussi votre unité/section locale de l'AEFO.

Finalement, en soumettant votre rapport d'accident, demandez un avis de réception. Conservez-le, ainsi qu'une copie du rapport, dans vos dossiers. Ça pourrait vous servir!

Pour une francophonie sans frontières

Près de 1 200 personnes, dont de nombreux membres de l'AEFO, ont participé au plus gros congrès de l'histoire de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), à Ottawa, du 30 septembre au 1^{er} octobre. Le congrès a fait honneur à son thème, *Une francophonie sans frontières*, par le nombre impressionnant de personnes qu'il a réunies, par la diversité des contenus présentés, ainsi que par l'abondance des interactions qu'il a suscitées.

Nouveaux outils pédagogiques

L'ACELF a profité de son congrès pour lancer deux nouvelles ressources pédagogiques :

- **Voir grand ensemble** – Un guide qui propose des scénarios pour favoriser la discussion entre les jeunes, les parents et le personnel enseignant sur l'identité francophone dans un contexte de diversité culturelle ;
- **Des enfants en art** – Une trousse qui offre aux professionnelles et professionnels de la petite enfance des pistes pour intégrer les arts et la culture à leurs interventions visant le développement identitaire francophone des tout-petits.

INFO : www.acelf.ca



La première vice-présidente de l'AEFO, Anne Vinet-Roy, a coprésidé le congrès de l'ACELF qui explorait cette année des moyens d'intégrer la richesse et la diversité de la francophonie en salle de classe.

À l'Ordre!

Vous aimeriez représenter vos collègues au sein du conseil de gestion de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario? L'AEFO vous invite à soumettre votre candidature en vue des élections à l'Ordre qui auront lieu en avril 2012. Trois postes « système » sont réservés aux enseignantes et enseignants réguliers à temps plein des écoles de langue française :

- système élémentaire catholique;
- système secondaire catholique;
- système public.

Pour être admissible, vous devez être membre en règle de l'Ordre et résider en Ontario. Le mandat de trois ans commencera le 1^{er} juillet 2012. Pour signifier votre intérêt à l'AEFO, faites parvenir, **avant le 11 novembre**, votre CV et une lettre d'intention à l'attention de Maureen Davis au bureau provincial. Pour toute question, veuillez communiquer avec Maureen : mdavis@aefo.on.ca.

Concours pour vous

Concours Ken Spencer

Vous utilisez une approche novatrice pour engager vos élèves dans leur apprentissage? Participez au *Concours Ken Spencer de l'Association canadienne d'éducation (ACE)*. Nombreux prix et reconnaissances. Il suffit de remplir un formulaire en ligne dans lequel vous décrivez en 500 mots votre méthode d'enseignement novatrice. Date limite : **4 novembre**.
INFO : www.cea-ace.ca/fr

Prix du Premier Ministre (Canada)

Une ou un de vos collègues se démarque? Présentez sa candidature dès aujourd'hui aux *Prix du Premier ministre 2011-2012 pour l'excellence dans l'enseignement et l'excellence en éducation de la petite enfance*. Prix pouvant atteindre jusqu'à 5 000 \$. Date limite : **30 novembre**.
INFO et inscription : www.ppm.gc.ca.

Une conférence sur l'environnement à votre école...

Et c'est gratuit! Cet automne, la *Biosphère* de Montréal propose aux élèves du secondaire une conférence sur un thème environnemental au choix : changements climatiques, qualité et pollution de l'air, eau, consommation responsable et biodiversité. En tournée à Hearst et Kapuskasing du 14 au 18 novembre, et à Toronto et Hamilton, du 28 novembre au 2 décembre. Il suffit de s'inscrire au **1 866 487-8282**. L'activité est également offerte sous forme de vidéoconférence.
INFO : www.ec.gc.ca/biosphere



Association
des enseignantes
et des enseignants
franco-ontariens

681, chemin Belfast, Ottawa ON K1G 0Z4

Tél. : 613 244-2336, 1 800 267-4217

Télé. : 613 563-7718, 1 888 609-7718

Courriel : aefo@aefo.on.ca Site Web : www.aefo.on.ca



L'En Bref est un bulletin bimensuel publié par l'AEFO.

Tirage : 9 800

ISSN 0714-5578